



L'AGENDA DU SAINT JULIENNOIS

SAINT JULIEN PLAGES SAISON 2018

Quand SECURITE des visiteurs et PRESERVATION du site deviennent une nécessité absolue. Comme l'an passé, la municipalité a décidé de mettre en place une REGULATION de la fréquentation en limitant à 200 véhicules le nombre de places sur le site.

Pour ce faire, une équipe réalisera la régulation pendant qu'une autre fera stationner les usagers sur les emplacements dédiés à cet effet.

Toute personne se rendant à St Julien Plage devra s'acquitter d'une somme forfaitaire.

Cette somme s'établit selon les tarifs ci-dessous **entre 8h00 et 18h00 du 30 juin au 31 août 2018** :

- | | |
|------------------------------|---------|
| - Véhicules légers | 4€ |
| - Quads - Trickes | 3€ |
| - Véhicule + remorque bateau | 6€ |
| - Motos | 2€ |
| - Vélos | Gratuit |
- Les véhicules dont le gabarit est supérieur à 2,20 mètres de hauteur, ainsi que ceux à partir de 7 mètres d'essieu à essieu, ne sont pas autorisés à s'y rendre.

Camping et nuitée interdits.

Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner la fermeture du site.

Merci de votre compréhension.

Emmanuel HUGOU – Maire de Saint Julien le Montagnier

AUBERGE DU MONTAGNIER

L'Auberge du Montagnier a ouvert ses portes à compter du mardi 19 juin.

Les nouveaux propriétaires, Mr et Mme LISI vous accueillent midi et soir.

Fermeture hebdomadaire le lundi.

De 12h à 14h et de 19h à 21h30 en semaine / De 12h à 14h30 et de 19h à 22h le week-end

A partir du 08 juillet et jusqu'au 30 août, ouverture 7j/7.

Tél : 09 80 58 24 61 – contact@aubergedumontagnier.fr

Facebook Auberge du Montagnier

La municipalité transmet ses encouragements aux nouveaux restaurateurs.

RAPPEL SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le tri sélectif est OBLIGATOIRE. Il existe 5 points d'apport volontaire sur la commune (d'autres vont arriver), ils récupèrent séparément le papier, le verre, les emballages ménagers recyclables, les textiles et les cartons pliés (sans plastique ni polystyrène) pour réduire leurs volumes.

Le tri des déchets réduit la masse (environ 60%) et le volume (environ 60%) des ordures ménagères résiduelles, cela permet de réduire le nombre de collecte sans débordement des conteneurs.

Les ordures ménagères résiduelles doivent être mises en sac fermé avant d'être mis dans les conteneurs de ramassage, la propreté des conteneurs en dépend.

Dépôt de déchets en dehors des conteneurs adéquats = Abandon de déchets sur la voie publique
passible d'une amende de 68 €

Non-respect des règles de tri sélectif = Non-respect des conditions de collecte
passible d'une amende de 35 €

ASSOCIATION LES CHEMINS DU PATRIMOINE

- Pour la restauration de l'église romane, l'association "Les chemins du patrimoine" vous propose un concert à l'église romane du Vieux Village le dimanche 8 juillet à 18h.

Airs sacrés : Bach, Haendel, Pergolèse... Chants et violon accompagnés au piano par Eric Pachet.

Entrée libre, participation à l'appréciation des spectateurs. Les artistes offrent leur prestation gratuitement, au profit de la restauration de cette église.

Notre église paroissiale a un besoin urgent de réparations. Le coût est très important. Une convention avec la Fondation Patrimoine va être signée qui permettra de trouver des financements complémentaires et de faire appel à dons défiscalisés.

- L'association "Les chemins du patrimoine", en partenariat avec la commune, la Provence Verte, Le Parc Naturel Régional du Verdon et l'Association pour le Vieux Village vous invite à l'inauguration du nouveau circuit de visite du Vieux Village le samedi 28 juillet : découverte du circuit de visite et d'un chemin de randonnée montant au village. Apéritif et pique-nique.

BAL DU 13 JUILLET

Le bal, animé par l'orchestre Music +, aura lieu vendredi 13 juillet à 21h00 rue de l'Hôtel de Ville.

EXPOSITIONS

Galerie aux Quatre Vents (Vieux Village)

Jusqu'au 19 juillet « Photos » Annica Eklund

Du 21 juillet au 09 août « Sculptures » Bernt Törner
Vernissage samedi 21/07 à partir de 18h00

Association Familiale du Hameau des Rouvières

FÊTE VOTIVE DE LA SAINTE PHILOMÈNE

Du vendredi 20 au dimanche 22 juillet

Le programme complet sera diffusé prochainement mais on notera, en plus des traditionnels concours de boules, bal du samedi soir, messe, procession à Sainte-Philomène et aïoli du dimanche, dès le vendredi 20 juillet :

- À 19h30 Soupe au pistou précédée d'un apéritif
- À 21h00 Concert en l'église des Rouvières par le groupe Cantastorie Banda : musiques et chants d'Italie du XVIème au XXème siècle. L'originalité du groupe Cantastorie Banda tient dans la diversité de son répertoire. Ce dernier puise ses sources tant dans l'univers populaire que dans celui du monde épique et poétique. Chants accompagnés d'instruments anciens, traditionnels ou modernes.

Les réservations pour la soupe au pistou (ven 20/07) et l'aïoli (dim 22/07) sont d'ores et déjà ouvertes.

Pour tous renseignements ou inscriptions aux repas, contactez les responsables de l'Association Familiale du hameau des Rouvières : 06 79 85 47 46 ou 06 22 97 80 83.

ÉTAT CIVIL Juin 2018

Naissance :

CHAPTINEL Daphnée née le 18 juin

Mariage :

LEFEVRE Christopher et Caroline MONTEIL unis le 02 juin

Décès :

LIONS Elise veuve SABATIER décédée le 30 mai

SMITH Nicolette décédée le 31 mai

GOUY Jean décédé le 03 juin

POURRIERE Martine épouse POURRIERE décédée le 18 juin

GUIRAUDOU Daniel décédé le 18 juin

AMIEL Georgette veuve SARTIRANO décédée le 21 juin

REMERCIEMENTS

Gilbert, Elvire, Nicolas, Laurine vous remercient pour les marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées par votre présence, vos messages, l'envoi de fleurs, lors du décès de Madame Martine POURRIERE.

MARCHÉ NOCTURNE DE PRODUCTEURS

Nous vous donnons rendez-vous pour le marché nocturne des producteurs et de l'artisanat, avec possibilité de repas du terroir à la Ferme des Palets, le mercredi 04 juillet 2018 à partir de 17h00.

Infos et réservations au 06 46 38 19 41

Facebook « De la terre à l'assiette, marchés de producteurs ».

Association le Vieux Village de Saint Julien le Montagnier

Samedi 07 juillet - 18h30

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER SOUS LES ETOILES - INITIATION A L'ASTRONOMIE

Atelier-conception d'une carte du ciel, animé par des astronomes amateurs et passionnés, pour apprendre à repérer les planètes, étoiles et constellations ; atelier suivi d'un pique-nique tiré du sac ; puis observation du ciel nocturne (prévoir des vêtements chauds, un tapis de sol ou plaid pour s'allonger confortablement, une lampe lumière rouge ou lampe de poche avec papier ou chiffon rouge).

Rdv sur l'aire de Gourdane au Vieux Village à 18h30.

Gratuit - tout public - nombre de places limité : inscription obligatoire

Dimanche 08 juillet - 10h

VISITE-DECOUVERTE DU VIEUX VILLAGE

Vous partirez à la découverte des Patrimoines du village perché : tour du village, visite de l'église romane inscrite à l'inventaire des monuments historiques, aire de Gourdane avec sa porte fortifiée (XIII^e s.), panorama exceptionnel depuis le belvédère, ... Durée 1h30 environ, plusieurs pauses, parcours accessible à tous. Livret support de visite sur demande. Participation libre. Départ 10h : parking Le Cours, à l'entrée du vieux village. Autres dates : 05 août, 09 septembre, 07 octobre.

Association le Vieux Village de Saint Julien le Montagnier

24, la calade, Vieux Village- 83560 Saint-Julien-le-Montagnier

04 94 86 76 75 / 06 31 19 62 99 / avv83560@gmail.com / <http://avv83560.wixsite.com/avv83560>

CHORALE DE BIELORUSSIE

Le 23ème Festival International Choral en Provence et la commune de Saint Julien vous proposent de découvrir Le Chœur de l'Académie d'Etat "Belaya Vezha", Biélorussie, le samedi 28 juillet à 21h00, **église de Saint Pierre**. Gratuit. Le chœur est reconnu pour son côté théâtral, ses vocalises impressionnantes et sa transmission d'émotions au travers de leurs chants. Son répertoire varié est basé sur des reprises de chansons folkloriques, de chants sacrés, et également inspiré de compositeurs classiques et contemporains.

OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme, géré par l'Office de Tourisme Intercommunal de la Provence Verte, ouvrira du lundi 25 juin au dimanche 02 septembre,

le lundi, mardi, mercredi, samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h – Le dimanche de 9h à 13h.

Tél : 04 94 77 20 95

YOGA

Cours de yoga en juillet et août le lundi et le jeudi de 10h00 à 11h30 et le mardi de 18h00 à 19h30, salle communale des Rouvières. Renseignements auprès de Mme GAMBA au 06 09 33 65 66.

NOUVELLE REGLEMENTATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2018 / 2019

Afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2018, vous êtes priés de bien vouloir venir en mairie inscrire votre ou vos enfants **dès maintenant et ce jusqu'au 28/07/2018 DERNIER DELAI.**

Des changements ont été mis en place par la Région qui a en charge l'organisation des transports scolaires.

Vous munir d'un moyen de paiement selon le tarif ci-dessous :
primaire 55€/an, collège 55€/an, lycée 110€/an, interne 80€/an,
Quotient CAF inférieur à 700€/mois : 10€/an (venir avec un justificatif).

Attention : la carte magnétique reste valable plusieurs années, mais il faut **IMPÉRATIVEMENT** se rendre en mairie, afin de la valider et d'effectuer le règlement pour la nouvelle année scolaire. Une fiche d'inscription est à compléter **obligatoirement pour tous les élèves.**

Pour tout renseignements, vous pouvez contacter Nathalie au 04 94 80 04 78.

RAPPEL EMPLOI DU FEU

Du 1^{er} juin 2018 jusqu'au 30 septembre, l'emploi du feu est INTERDIT en tout temps et en tout lieu sur l'ENSEMBLE du département du Var (Arrêté Préfectoral du 13/05/2013).

RAPPEL : Les déchets verts sont pris en charge par les déchetteries.

PISCINE MUNICIPALE

La piscine municipale sera ouverte du 07 juillet au 31 août 2018
de 10h30 à 12h45 et de 14h15 à 19h00.

Fermeture hebdomadaire le lundi.

Gratuit pour les – 6 ans : ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Ticket journée adulte : 2€ / jour

Ticket journée enfant (- 12 ans) : 1€50 / jour

Cartes adultes 15 entrées : 23 € / Cartes adultes 30 entrées : 40 €

Cartes enfants 15 entrées (- 12 ans) : 15 € / Cartes enfants 30 entrées (- 12 ans) : 25 €

Familles nombreuses (3 enfants minimum jusqu'à 16 ans et pour l'entrée enfant uniquement) :
15 entrées : 40 € / 30 entrées : 60 €

INTERDICTION DE LÂCHERS DE BALLONS ET DE LANTERNES VOLANTES DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Depuis l'Arrêté Préfectoral du 12 janvier 2018, tout lâcher de lanternes volantes (dites également lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises) constituant un dispositif de ballon à air chaud, fonctionnant sur le principe de l'aérostat, non dirigé et comprenant une source de chaleur active (bougie), est interdit dans l'ensemble du département du var.

Cette interdiction s'applique également à tout lâcher de ballons à usage récréatif ou de loisir, mais ne concerne pas les lâchers de ballons à finalité commémorative.

En application de l'article R 610-5 du code pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe. De plus, les contrevenants aux dispositions du présent arrêté s'exposent aux poursuites éventuelles découlant de l'application des dispositions des articles L 216-6 et L 541-6 du code de l'environnement et des articles 322-5 et suivants du code pénal.